

Police cantonale du commerce  
Office de la consommation  
A l'att de Mme Von der Weid  
Rue Caroline 11  
1014 Lausanne

Lausanne, le 16 juin 2022

***Consultation sur l'initiative "21\_INI\_5 – Initiative Jean-Christophe Birchler et consorts – LADB: Abrogation de la lettre c, article 5, alinéa 1***

Madame,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 9 mai dernier, relative à l'initiative mentionnée sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce sujet.

**Présentation**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la vente d'alcool est à nouveau autorisée sur les aires de repos et installations annexes des autoroutes de notre canton, le droit fédéral ayant été modifié en ce sens. En revanche, le service et la vente d'alcool dans les locaux des stations-service, y compris dans le magasin, demeurent interdits puisqu'il s'agit d'une compétence cantonale régie par la loi sur les auberges et les débits de boissons cantonale. L'initiative sur laquelle nous sommes consultés vise précisément à supprimer l'interdiction de vente de boissons alcooliques dans les locaux des stations-services, y compris dans le magasin.

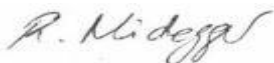
**Appréciation**

La CVCI salue la volonté de placer sur pied d'égalité les stations-services situées sur les aires de repos et celles situées en dehors de celles-ci. La présente initiative représente ainsi une mise en conformité du droit cantonal avec le droit fédéral. En effet, en raison de la modification du droit fédéral, il n'y a plus lieu de procéder à un système différencié entre les commerces sis sur une aire d'autoroute ou de repos et ceux situés en dehors. Si la différenciation devait subsister, cela pourrait conduire à une mise en concurrence déloyale entre les acteurs concernés.

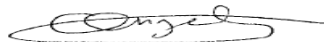
**En conséquence, la CVCI soutient l'initiative de M. Jean-Christophe Birchler et consorts demandant la modification de la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB) en supprimant l'interdiction du service et de la vente de boissons alcooliques dans l'ensemble des locaux des stations-service, y compris dans le magasin.**

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie**



**Romaine Nidegger**  
Responsable domaine politique



**Oriane Engel**  
Responsable dossiers politiques